

PRANGINS, le 3 novembre 1980

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No 39/80.  
Demande de crédit pour la réfection et l'agrandissement de la villa  
"La Perchette", aux Abériaux.

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission composée de M.M. BADER Marcel, DU PASQUIER Gérald, LIECHTI Fritz, ROSSIER Charles et SCHWEGLER Heinrich, rapporteur, s'est réunie le 24 octobre pour une visite de l'immeuble en question suivie d'une discussion au cours de laquelle Mr. R. BADER, Municipal, nous a donné quelques précisions concernant ces travaux.

La commission s'est revue une deuxième fois le 29 octobre pour écouter Mr. A. CORNAZ, architecte, qui a élaboré ce projet de transformation. Suite à ces renseignements les membres de la commission se sont rendus compte que les réparations de ce bâtiment s'avèrent indispensables et devraient être entreprises assez rapidement.

En ce qui concerne l'agrandissement de cette maison, la commission ne peut pas partager l'avis de la Municipalité pour les raisons suivantes:

Le coût de ces réparations y compris le tambour d'entrée se monte selon Mr. A. CORNAZ à environ Fr.28'000.-- sans les honoraires d'architecte.

La création d'une chambre supplémentaire coûterait environ Fr.34'000.-- toujours sans les honoraires d'architecte et la place ainsi gagnée serait de 11,50 m<sup>2</sup> environ. Après cette transformation l'appartement composé de trois pièces, c'est à dire d'un salon, d'une chambre à coucher pour 2 lits et d'une pour 1 lit et bien sûr de la cuisine, WC et salle de bain serait habitable par une famille de 3 personnes au maximum. La surface actuelle du bâtiment est de 87 m<sup>2</sup>. Même avec l'agrandissement projeté son rendement restera très faible. La situation près de la station d'épuration n'est pas tellement enviable.

La commission se permet de proposer deux solutions:

- 1) Supprimer cet appartement de service, faire un autre usage de ce bâtiment et à ce moment-là entreprendre les réparations nécessaires.
- 2) Agrandir le bâtiment, mais en créant 3 chambres à coucher au lieu de deux prévues dans le projet actuel.

En conclusion de ce qui précède, la commission à l'unanimité estime que ce problème doit être revu et prie la Municipalité de refaire une étude concernant l'utilité future de ce bâtiment.

BADER Marcel  
DU PASQUIER Gérald  
LIECHTI Fritz  
ROSSIER Charles  
SCHWEGLER Heinrich

*Abadie*  
*G. Du Pasquier*  
*F. Liechti*  
*Charles*  
*Heinrich Schweidler*